APE & AMIS CONTEVILLE FOULBEC

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026

Salle des fêtes de Foulbec • 10h–17h
4 € la table • Arrivée des exposants dès 9h00

Renseignements / inscriptions : 07 69 80 03 37 • apeamis@gmail.com

1. Fiche d'inscription exposant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre de tables souhaitées : _____ × 4 € = _____ €

Présence : ☐ Samedi 14 novembre ☐ Dimanche 15 novembre ☐ Les deux jours

Type d'articles : ☐ Jouets ☐ Jeux ☐ Livres ☐ Vêtements enfant ☐ Puériculture ☐ Autre : _____

Repas – formule à 6 € par personne (1 panini, 1 boisson et 1 part de gâteau) :

Samedi : _____ repas × 6 € = _____ € Dimanche : _____ repas × 6 € = _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Mode de règlement : ☐ Chèque envoyé par courrier ☐ Carte bancaire via HelloAsso

Observations / besoin particulier : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026 Signature : _____

Conditions essentielles de réservation

La réservation est définitive uniquement après réception du dossier complet et du règlement intégral. Pour un règlement par chèque, merci d'envoyer le chèque accompagné du dossier d'inscription à : Gaëtane PETIT, 13 Lotissement Les Anémones, 27210 CONTEVILLE. Le règlement par carte bancaire est également possible via HelloAsso ; le lien de paiement doit être demandé à l'association.

☐ Je reconnais avoir lu et accepté ces conditions.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

2. Attestation sur l'honneur – exposant particulier

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le ____ / ____ / _____ à _____

Domicilié(e) : _____

Atteste sur l'honneur :

- ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile 2026 ;
- vendre uniquement des objets personnels et usagés m'appartenant ;
- ne pas exercer une activité professionnelle de vente dans le cadre de cette participation.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

Pièce d'identité présentée

Type : ☐ CNI ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐ Autre : _____

N° : _____ Délivrée le : ____ / ____ / _____ Par : _____

3. Règlement de la foire

Article 1 – Objet : La manifestation est organisée par l'APE & Amis Conteville Foulbec à la salle des fêtes de Foulbec les 14 et 15 novembre 2026, de 10h à 17h.

Article 2 – Tarifs : L'emplacement coûte 4 € la table. La formule repas coûte 6 € par personne et comprend un panini, une boisson et une part de gâteau.

Article 3 – Inscription et paiement : La réservation est définitive uniquement après réception du dossier d'inscription complet et du règlement intégral correspondant aux tables et repas réservés. Le règlement peut être effectué par chèque, envoyé avec le dossier à Gaëtane PETIT, 13 Lotissement Les Anémones, 27210 CONTEVILLE, ou par carte bancaire via HelloAsso (lien à demander à l'association). Les emplacements sont attribués dans la limite des disponibilités.

Article 4 – Annulation et remboursement : En cas d'annulation de la manifestation par l'association, les sommes versées pour les tables et repas seront intégralement remboursées. En cas de désistement de l'exposant ou d'absence le jour J, les sommes versées ne seront pas remboursées. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à l'association.

Article 5 – Exposants : Les particuliers vendent des objets personnels et usagés leur appartenant. Les professionnels doivent se signaler à l'organisateur et vérifier les conditions applicables à leur participation.

Article 6 – Installation : L'arrivée des exposants est prévue à partir de 9h00. Les accès, issues de secours et circulations doivent rester dégagés.

Article 7 – Vente : Chaque exposant est responsable de ses articles, de leur état, de leurs prix et des transactions réalisées.

Article 8 – Articles interdits : Sont notamment interdits les objets dangereux, illicites, contrefaits ou dont la vente est réglementée.

Article 9 – Emplacement : Un emplacement ne peut être cédé ou sous-loué à un tiers sans accord de l'organisateur.

Article 10 – Propreté et responsabilité : Chaque exposant laisse son emplacement propre et évacue ses déchets selon les consignes. L'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations des biens personnels des exposants.

Article 11 – Annulation de la manifestation : L'organisation peut modifier ou annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, administratives ou de force majeure. En cas d'annulation par l'association, les sommes versées seront remboursées.

Article 12 – Acceptation : L'inscription vaut acceptation du présent règlement et des conditions de réservation et de remboursement.

Nom et prénom : _____

Date : ____ / ____ / 2026 Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____